



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

17 MARS 2026

Laval, le

Affaire suivie par : Justine Joubin
Service aménagement et habitat
Secrétariat de la CDPENAF
Tel : 02 43 67 88 21
Mel : justine.joubin@mayenne.gouv.fr

La préfète de la Mayenne

Objet : Demande de permis de construire

Demande de Permis de construire

**Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 12 mars 2026**

N° de la demande : PC 053 029 25 01012

**Motif : Construction d'une centrale agrivoltaïque sur la commune de
Bierné-les-Villages**

**Demandeur : NEOEN SAS au nom de Jean-Christophe LE HELLO
22 rue Bayard
75008 PARIS**

La commission émet un avis défavorable au motif que le projet ne présente pas de références et garanties suffisantes concernant la production agricole significative sur le long terme.

En effet, la modélisation de production annuelle fourragère prévoit une production à hauteur de 91,88 % de la production en l'absence de panneaux photovoltaïques. Les incertitudes de la modélisation peuvent conduire à un rendement inférieur au seuil réglementaire de 90 %.

Le taux de couverture élevé de 38,8 % contribue au risque d'une production agricole non significative au sens du décret du 9 avril 2024.

Pour la préfète et par délégation,
la directrice départementale adjointe des territoires,

Gwladys BERNARD